

Mesures de restriction des usages de l'eau

Tableau des mesures générales de restriction des usages de l'eau

Légende des usagers : P= Particulier, E= Entreprise, C= Collectivité, A= Exploitant agricole

Rejets dans le milieu

Usages	Alerte	P	E	C	A
Rejets des stations d'épuration et collecteurs pluviaux	Rejets → Surveillance accrue Délestages directs par temps sec → soumis à autorisation préalable auprès du service de police de l'eau et peuvent être décalés jusqu'au retour d'un débit plus élevé		x	x	
Rejets industriels	Si préjudiciables à la qualité de l'eau, peuvent faire l'objet de limitation , voire de suppression par arrêté préfectoral complémentaire		x	x	x
Travaux nécessitant des rejets	Les travaux nécessitant des rejets non traités dans les cours d'eau sont soumis à autorisation préalable et peuvent être décalés jusqu'au retour à un débit plus élevé.	x	x	x	x